

## Compétences en soins infirmiers requises pour l'admission aux études postdiplômes ES soins d'anesthésie, soins intensifs, soins d'urgence

### **Situation initiale**

L'admission des ambulancier-e-s ES ainsi que des sages-femmes / hommes sages-femmes diplômé-e-s ES (respectivement les titulaires d'un Bachelor of Science HES de sage-femme / homme sage-femme) aux études postdiplômes (EPD) ES des spécialisations soins d'anesthésie, soins intensifs et soins d'urgence (AIU) requiert, conformément au plan d'études cadre (PEC) EPD ES AIU, chapitre 4.3, une expérience professionnelle de 12 mois au minimum dans le domaine des soins aigus dans un hôpital ou une clinique à un taux d'emploi de 100%. Si celui-ci est inférieur à 100%, la durée de l'expérience professionnelle requise augmente en conséquence.

En outre, la Commission de développement responsable du plan d'études cadre a décidé, que les candidat-e-s devaient présenter une attestation écrite de l'employeur<sup>1</sup>) certifiant sa qualification dans la pratique des soins, avec au minimum l'appréciation « suffisant » afin de pouvoir intégrer la procédure d'admission standard.

Afin d'évaluer les compétences de soins acquises par les ambulancier-ières ES ainsi que les sages-femmes / hommes sages-femmes diplômé-e-s ES (respectivement les titulaires d'un Bachelor of Science HES de sage-femme / homme sage-femme) au bénéfice de 12 mois d'expérience professionnelle, l'employeur se réfère aux compétences de base énumérées ci-dessous. Cette liste précise les compétences de soins qui doivent être acquises par les ambulancier-e-s et les sages-femmes / hommes sages-femmes pendant le stage professionnel de 12 mois.

Seules les compétences relevant des soins infirmiers sont déterminantes pour l'évaluation. Les compétences en lien avec les domaines de la communication, de la gestion du savoir et des processus d'organisation, enseignées au cours de la filière soins infirmiers ES, ne doivent pas être évaluées, puisque les ambulancier-ières ES et les sages-femmes / hommes sages-femmes diplômé-e-s ES (respectivement les titulaires d'un Bachelor of Science HES de sage-femme / homme sage-femme), tous au bénéfice d'une formation tertiaire dans le domaine de la santé, les ont déjà acquises.

### **Exigences relatives au lieu de stage**

Un formateur/ une formatrice connaissant les conditions cadre (tâches et compétences) doit, en principe, être disponible sur le lieu de stage pour accompagner le processus de formation du candidat / de la candidate.

---

<sup>1</sup> Une attestation de stage dans les soins avec les tâches accomplies est remise au candidat / à la candidate.

Le candidat / la candidate travaille sous la supervision et la responsabilité d'un-e infirmier-ère diplômé-e. Il exécute des interventions conformes à ses compétences de manière autonome ou sous la responsabilité de la personne qui l'accompagne.

### **Compétences de base dans les soins**

- Effectue des recueils de données et des anamnèses sous la supervision d'un-e infirmier-ère diplômé-e.
- Participe à l'établissement du diagnostic infirmier et à la planification des soins spécifiques en lien avec la situation.
- Apprend les interventions de soins infirmiers et les effectue sous la supervision d'un-e infirmier-ère diplômé-e.
- Organise des mesures de prévention et de promotion de la santé sous la supervision d'un-e infirmier-ère diplômé-e.
- Connaît les interventions préventives et les met en œuvre.
- S'engage à une protection optimale de la sphère privée et de la personnalité des patient-e-s.
- Documente les résultats de soins.
- Réagit à des situations imprévues et d'évolution rapide, sollicite de l'aide.

**La qualification professionnelle délivrée par l'employeur et tenant compte des conditions mentionnées ci-dessus permet au candidat / à la candidate de présenter sa candidature auprès d'un lieu de formation pratique. Le prestataire de formation décide ensuite, d'entente avec le lieu de formation pratique, de l'admission définitive aux études postdiplômes.**

Ce document a été approuvé par la CD PEC AIU le 25.8.2011.

### Bibliographie:

- Programme de formation sage-femme / homme sage-femme diplômé-e BSc zhaw 2007  
<http://www.gesundheit.zhaw.ch/de/gesundheit/studium/bachelorstudiengaenge/hebamme.html?gclid=CLbl07Ofz6wCFQINfAodSjP1qw>
- PEC ambulancier-ère diplômé-e ES 21.1.2008 Thalwil
- [http://www.odasante.ch/fr/03\\_hoehere-berufsbildung/pdf/RLP\\_rett\\_f.pdf](http://www.odasante.ch/fr/03_hoehere-berufsbildung/pdf/RLP_rett_f.pdf)
- Programme de formation infirmier-ère diplômé-e ES Careum et ZAG 2007  
[http://www.careum-bildungszentrum.ch/de-ch/hoehere\\_fachschulen/hoehere\\_fachschule\\_pflege.html](http://www.careum-bildungszentrum.ch/de-ch/hoehere_fachschulen/hoehere_fachschule_pflege.html)
- Les compétences en soins infirmiers ont été adaptées selon la Taxonomie de B. Bloom sur la base des attestations de compétences des infirmier-ère-s diplômé-e-s ES.

